

COMMUNE DE BERSTETT ASSOCIEES
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers élus : 23

Conseillers en fonction : 23

Conseillers présents : 18

Nombre de pouvoirs : 5

Publié le 8 octobre 2026

Conseil municipal du 6 octobre 2026

Sous la présidence de Mme Valentine ERNE-HEINTZ, maire.

Étaient présents : BAUER Carine, BOHR Freddy, BURGER Eric, DUMONT Olivier, FREYSZ Anne, JACOB Christophe, KOPFF Carole, KRAEMER Anne-Marie, LASTHAUS Sébastien, LEMER Aude, MERCK Fanny, MOYA Caroline, NIESS Laetitia, RAPP Olivier, THIBAUT MEYER Sylvie, ZEISSLOFF Christian, ZEISSLOFF Patricia

Absents : DIEBOLT Rémy qui donne pouvoir à ERNE-HEINTZ Valentine, JACOB Julie qui donne pouvoir à KOPFF Carole, MARTINI Matthieu qui donne pouvoir à ZEISSLOFF Christian REYMUND Antoine qui donne pouvoir à KRAEMER Anne-Marie, RUCH Thomas qui donne pouvoir à BAUER Carine

Secrétaire de séance : BAUER Carine

3. OBJET : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AUX PARTICULIERS DE LA COMMUNE POUR LA DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la nécessité de protéger la population et les apiculteurs contre la prolifération du frelon asiatique,

Le conseil municipal après délibération :

Décide de verser une subvention de 50 % aux particuliers (propriétaires et locataires), entreprises, fermiers et concessionnaires ou autres personnes de droit privé ayant leur propriété sur le territoire de la commune de Berstett sur présentation de la facture de destruction sans dépasser les montants plafonds ci-dessous :

Déplacement + reconnaissance	22,50 €
Intervention sans échelle	45 €
Intervention jusqu'à 15 mètres	52,50 €
Intervention jusqu'à 25 mètres et maximum de participation	60 €

Dit que les demandeurs devront justifier de la non prise en charge par leur assurance habitation,

Dit qu'une délibération sera prise pour valider les bénéficiaires de la subvention et les montants versés,

Autorise Madame le maire à signer tout document afférent à la mise en œuvre de cette délibération.

APPROUVÉ À LA MAJORITÉ – 2 CONTRES – 2 ABSTENTIONS

Pour Copie conforme,

Madame Le Maire,

Valentine ERNE-HEINTZ



La secrétaire de séance

Carine BAUER

